

L'Accompagnement vers et dans le logement



Pour un logement d'abord

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) de l'Orne a confié à MSAIO la réalisation de mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL). L'AVDL fait partie de la stratégie gouvernementale du « Logement d'abord » (circulaire du 19 juillet 2010) et a été encadré en 2011 par la création du Fonds National d'Accompagnement vers et dans le logement (circulaire du 25 juin 2013).

L'AVDL prend la forme d'un accompagnement social individuel destiné à toute personne qui rencontre une problématique d'accès ou de maintien dans le logement. Les difficultés rencontrées sont notamment d'ordre budgétaire, administratif, d'insertion sociale, de savoir habiter... Il s'agit d'un accompagnement spécifique au logement et non global. Le travail de partenariat y est primordial.

Notre intervention comprend une phase de diagnostic puis d'accompagnement vers ou dans le logement, sur une durée maximale d'un an.

La mise en œuvre de notre accompagnement peut intervenir :

- Sur prescription de la Commission de médiation – Droit au logement Opposable et après orientation du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). (AVDL DALO)
- Sur orientation du SIAO. (AVDL)

Notre intervention

Au moment du diagnostic, il s'agit de :

- Analyser la situation dans son ensemble (familiale, sociale, financière, administrative ...),
- Appréhender le rapport au logement,
- Identifier les axes de travail à mener pour résoudre les difficultés exprimées par la personne en lien avec le logement.



Dans le cadre de l'accompagnement social, il s'agit de :

- Favoriser des conditions de logement adaptées (accès, appropriation du logement et de son environnement...),
- Veiller à la réalisation des démarches (accès aux droits en lien avec le logement, demande de logement...),
- Conseiller dans la gestion du budget, veiller à son équilibre et à sa maîtrise (définir un budget adapté, prioriser les dépenses ...),
- Cibler d'éventuelles problématiques annexes et orienter la personne pour une amélioration globale de sa situation,
- Mettre en lien les différents partenaires autour de la personne pour favoriser son inscription durable dans le territoire.

Nos modalités

Pour réaliser le diagnostic, nous proposons entre 1 et 4 entretiens, réalisés à maxima sur le lieu de vie de la personne. Dans la phase d'accompagnement social, des entretiens sont réalisés en moyenne une à deux fois par mois et adaptés aux besoins de la personne.

Notre accompagnement est basé sur les axes de travail définis avec la personne au cours du diagnostic et ajustés au fur et à mesure de l'accompagnement. Un bilan est réalisé à l'issue du diagnostic et au bout de six mois d'accompagnement.

L'objectif de notre intervention est l'évolution globale de la situation. Pour cela, nous travaillons en concertation et en coopération avec les partenaires, élément essentiel à cette évolution.

Notre objectif

Favoriser l'accès à des conditions de logement autonome adaptées et pérennes.

